



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Esthétique, arts et cultures

de l'Université Paris 1 - Panthéon  
Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Esthétique, arts et culture

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140006028

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris 1 UFR 04 Arts plastiques et sciences de l'art 47 rue des Bergers 75015 Paris.

- Délocalisation(s) :

Enseignement des langues au Centre Pierre Mendès France.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La troisième année (L3) de licence de la mention *Esthétique, Arts et culture* comprend deux parcours très distincts à l'architecture claire : *Esthétique et sciences de l'art* et *Métiers des arts et de la culture*.

L'objectif est de former des professionnels du monde culturel ou de faciliter la préparation aux concours du ministère de la Culture et des collectivités territoriales et de permettre une intégration en master en *Esthétique*. L'accès à cette mention est possible pour des étudiants d'horizons disciplinaires divers : étudiants en sciences humaines, en ingénierie, en communication et en science de l'information, issus d'un BTS information et communication ou issus d'écoles d'art, de cinéma, et d'audiovisuel.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La L3 *Esthétique, Arts et culture* porte sur des enseignements généraux qui offrent des compétences en analyse, en critique et en diffusion de l'art. Par ailleurs, afin de se singulariser, les parcours se divisent en connaissances et compétences théoriques ou professionnelles.



Pour *Esthétique et sciences de l'art*, des champs disciplinaires sont représentés démontrant une arborescence d'un ensemble didactique : connaissances en philosophie de l'art et en sciences humaines, et approfondissement des compétences requises en analyses et théories (sociologie, sémiologie, psychanalyse, psychologie, anthropologie, initiations aux études culturelles).

Pour le parcours *Métiers des arts et de la culture* à vocation professionnalisante, l'accent est mis sur la médiation, le management, le droit, l'économie et la gestion et sur les métiers et les milieux institutionnels (ministère, collectivité territoriale, Fonds régionaux d'art contemporain, Centres culturels) et privés (fondations d'entreprises, association 1901).

Le dossier vise à bien faire apparaître les distinctions des deux parcours, même si on peut se demander pourquoi des mutualisations n'ont pas été mises en œuvre. Le premier parcours *Esthétique et sciences de l'art* entend aborder la conceptualisation et la problématisation de thématiques par une approche critique et réflexive des champs disciplinaires. L'acquisition des méthodologies d'analyse et de commentaire est privilégiée. Pour le second parcours, *Métiers des arts et de la culture*, les enseignements se déclinent en enseignements *génériques*, en enseignements *spécifiques* (apprentissage d'outils pour des mises en situation sur le terrain dans lesquels s'inscrit le stage) et en enseignements *complémentaires* (apprentissage de techniques linguistique et informatique).

Il est notable de relever que les étudiants en L3 *Arts plastiques* ou en *Cinéma* font le choix de s'inscrire parallèlement dans la L3 *Esthétique et sciences de l'art*.

Pour l'aide à la réussite, l'équipe pédagogique met à disposition des tuteurs pour accompagner les étudiants et des enseignants référents disponibles sur rendez-vous pour les aider à se réorienter, à améliorer leur efficacité, à faciliter l'accès aux informations. Un stage de 18h centré sur la théorie et la pratique est organisé par semestre pour les deux parcours. Des réunions d'information et de bilan sont nombreuses et accessibles aux étudiants afin de changer éventuellement de filière, de se réorienter ou de redoubler.

L'établissement met à disposition une aide à la réussite par le biais des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) qui permettent notamment d'accéder aux ressources numériques disponibles sur des espaces pédagogiques interactifs (EPI). Une aide à la mobilité est laissée à la politique de l'établissement. Pour favoriser la mobilité internationale, des échanges ERASMUS et CREPUQ (Université de Montréal) sont mis en place à la demande des étudiants pour qu'ils puissent se confronter à la culture à l'International.

L'équipe de la mention *Esthétique, art et culture*, est répartie selon les besoins des parcours et fait clairement apparaître la division *Esthétique et sciences de l'art* et *Métiers des arts et de la culture*. Dans le parcours théorique, les enseignants-chercheurs sont très représentés. Dans le parcours professionnalisant, les enseignants-chercheurs sont appuyés par de nombreux professionnels extérieurs (représentants d'institutions comme le Théâtre de Chaillot, Le Centre des Monuments Nationaux, ou encore le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme).

Le dispositif de l'autoévaluation est organisé par l'Unité de Formation et de Recherche d'Arts plastiques à l'aide de deux commissions où la concertation entre enseignants et responsables (présence des étudiants possible à la première réunion) est de mise par le biais de bilans, afin d'optimiser le fonctionnement de la mention.

- Points forts :
  - L'existence de deux parcours très différents au sein d'une même mention.
  - Projet cohérent compte tenu de la division disciplinaire et des deux parcours bien définis.
  - Une cohérence avec les formations recherche et professionnelle de deuxième cycle.
  - Des professionnels bien inscrits dans le parcours des *Métiers des arts et de la culture*.
  
- Point faible :
  - L'ouverture à l'international reste trop peu développée.

## Recommandations pour l'établissement

S'il semble incontestable que la division des deux parcours *Esthétique et sciences de l'art* et *Métiers des arts et de la culture* permet avec justesse de définir les parcours, on peut néanmoins se poser la question du développements de mutualisations entre eux. L'esthétique au sens théorique n'est pas historiquement coupée de l'action politique et d'une certaine expérience, comme en témoigne l'EP « *Pratique d'un art* ». Cela vaut dans le sens inverse : l'économie ou le droit supposent également des implications dans l'action politique et culturelle.



Il est recommandé par ailleurs de porter les efforts sur l'ouverture à l'international d'autant que les contenus du parcours *Métiers des arts et de la culture* ouvrent au niveau international. De plus, la demande accrue de mobilité de la part des étudiants semble l'imposer.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement

Paris, le 22 juillet 2013

**SERVICE DES FORMATIONS  
ET DE LA PEDAGOGIE**

12, PLACE DU PANTHEON  
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46  
FAX : 01 44 07 80 52

[spes@univ-paris1.fr](mailto:spes@univ-paris1.fr)  
[racspcs@univ-paris1.fr](mailto:racspcs@univ-paris1.fr)

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur de la Section des Formations  
et des Diplômes AERES  
20, rue Vivienne  
75002 - PARIS

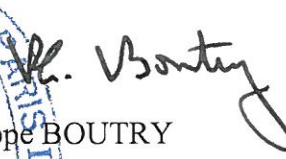
**Objet** : Evaluation des licences

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 n'a pas apporté de réponse aux évaluations de l'offre des licences pour la mention suivante :

- 6028 – Esthétique, arts et culture

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

  
Philippe BOUTRY  
Le  
Président  
